



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 19 juin 2023

Délibération n° 23.03.40 - Modification du Plan Local d'Urbanisme n°5 - Projet d'ouverture à l'urbanisation "Saint-Roch II" : définition des modalités de concertation du public

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Nathalie GONZALES, Maire.

Date de la convocation : lundi 12 juin 2023

Présents :

Nathalie GONZALES, Olivier POMMERET, Christine CHALOT-FOURNET, Christophe FAURE, Geneviève DIBO, Frédéric LAMAT, Marie-pierre CHARLES, Stéphane HUDDLESTONE, Christelle VIRQUIN, Elisabeth SORET, Nathalie CHALOPIN, Sophie BONNAUD, Léo DOMERGUE, Laurent BONZI, Emilie GROSSI-WAGNER, Christophe CHAVERNAS, Nadia ZEGRE, Julien DURANDO

Absents :

Sonia DE GREDEL, Cindy FORTERRE-ROL, Bouchra EDDADSI BARQANE, Pierre KESTEMONT, Nicolas DATCHY

Procurations :

MELET Christophe a donné pouvoir à DIBO Geneviève, ROLFI David a donné pouvoir à DOMERGUE Léo, CHEVALAZ Didier a donné pouvoir à GROSSI-WAGNER Emilie, LEQUENNE Fabienne a donné pouvoir à DURANDO Julien, GRANDVARLET Floris a donné pouvoir à CHALOPIN Nathalie, COTTE Philippe a donné pouvoir à GONZALES Nathalie

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	18	5	6	24

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et L103-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 mai 2013 approuvant le PLU ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21.06.119 prescrivant la procédure de modification n°5 du PLU ;

Considérant la nécessité de définir les modalités de la concertation du public ;

Conformément à l'article L 103-3 du code de l'urbanisme, les modalités de concertation sont définies par le conseil municipal.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de définir les modalités de la concertation du public suivantes :

- Ouverture d'un registre mis à disposition du public en Mairie aux horaires d'ouverture à compter de la présente délibération, afin de recueillir les observations sur le projet ;
- Mise à disposition du dossier de modification pour consultation sur le site internet de la Mairie;
- Possibilité d'organiser des rencontres avec les services de la commune chargés du dossier. La présente délibération sera exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission en (sous) préfecture dans les conditions définies aux articles L.2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des suffrages exprimés les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,

A blue ink signature of Nathalie Gonzales is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de...' and '2023'.

Nathalie GONZALES